Nations Unies A/C.4/66/SR.4

Assemblée générale
Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
1er décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 4e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2011, à 15 heures

Président : M. Kelly (Vice-Président) . . . . . (Irlande)
Puis : Mme Miculescu . . . . . (Roumanie)

Sommaire

Point 60 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux *(Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour)* (*suite*)

Audition de pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-53202X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 60 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Audition de pétitionnaires (*suite*)

1. **Le Président** dit que, conformément à la pratique établie de la Commission, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir prononcé leur déclaration.

Question du Sahara occidental (*suite*) (A/C.4/66/7/Rev.1)

2. **M. Ahl Mayara** (Ligue des défenseurs des droits de l'homme au Sahara) dit que le Royaume du Maroc a fait des progrès considérables en matière des droits de l'homme. Le Roi Mohammed VI s'est employé à promouvoir la démocratie et l'état de droit et à incorporer les principes des droits de l'homme dans la société, comme en témoigne la création de l'Instance équité et réconciliation. Le Gouvernement a crée également trois autres organes importants: Le Conseil national des droits de l'homme, le Bureau du Médiateur et le Ministère des droits de l'homme. En outre, le code pénal et le code civil ont été amendés, les droits de l'homme ont été incorporés dans le programme scolaire et plusieurs conventions et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été ratifiés. L'initiative nationale visant à créer une culture des droits de l'homme qui englobe tous les secteurs de la société témoigne de la volonté du Maroc d'avancer dans ce domaine.

3. **M. Akmach**, intervenant en sa qualité personnelle de cheikh de tribu à Laayoune, dit que le Gouvernement marocain protège les droits de l'homme, y compris ceux des séparatistes qui peuvent circuler sans entrave pour diffuser leurs points de vue. Les dirigeants séparatistes se considèrent comme les seuls représentants du peuple sahraoui, alors que les Sahraouis, même les membres du Front Polisario, sont revenus au Maroc de leur propre gré. Les habitants du Sahara occidental se sont toujours considérés comme citoyens du Maroc, tandis que les séparatistes travaillent avec les services de renseignement algériens pour arriver à leurs fins.

4. **M. Jensen**, parlant à titre personnel en tant qu'ancien chef de mission et ancien Représentant spécial du Secrétaire général par intérim pour le Sahara occidental, dit que les éléments nouveaux apparus récemment pourraient aider à mettre fin à l'impasse. Les pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario, qui étaient au point mort, le premier n'étant prêt à accorder qu'une autonomie régionale et le second ne voulant accepter que l'indépendance, doivent à présent tenir compte du changement tumultueux qui se produit en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et du nouvel ordre qui doit en découler.

5. Le peuple de la région a un grand besoin de liberté d'expression, de légitimité politique, de protection des droits de l'homme et de moyens de gagner une vie décente. Les réformes constitutionnelles annoncées par le Roi Mohammed VI, appuyées par la suite dans le cadre d'un référendum, s'étendront et permettront de garantir les libertés collectives et individuelles, de promouvoir les droits de l'homme, d'établir l'indépendance du système judiciaire et de lancer une démocratie parlementaire totale. La réaction internationale a été positive.

6. Les mesures, une fois appliquées, devraient faciliter les négociations, car le processus démocratique entamé, en étant plus respectueux des droits de l'homme, augmente la crédibilité de l'idée d'une autonomie régionale. Le changement survenu dans l'ordre mondial incite à envisager une autonomie régionale effective qui reconnaisse la particularité et les droits des Sahraouis comme la solution la plus réaliste.

7. Le conflit du Sahara occidental est le plus grand obstacle qui entrave la réalisation de l'Union du Maghreb arabe qui constitue le projet le plus favorable au développement économique des pays de l'Afrique du Nord-Ouest. L'Union pourrait favoriser la croissance grâce au commerce régional, attirer des investissements étrangers, donner de l'espoir au peuple et donner naissance à un Maghreb stable et plus prospère. Si le conflit n'est pas réglé, la perspective d'un avenir politiquement stable et économiquement viable sera éliminée et les groupes armés seront encouragés à semer les troubles en tirant partie du mécontentement d'une génération frustrée qui est devenue une grande source de recrutement pour les extrémistes. On ne peut combattre le terrorisme qu'au moyen d'un partenariat et d'une coopération régionaux efficaces associés à l'expression d'une politique

démocratique, à la jouissance des droits de l'homme et à la perspective d'un niveau de vie décent. La négociation d'une solution au conflit relève de la plus haute priorité.

8. **M. López-Villicaña**, s'exprimant à titre personnel en tant que professeur universitaire, dit qu'en vertu de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, le Maroc a le droit de rétablir son intégrité territoriale à la suite de la décolonisation de l'ancien Sahara espagnol. Conformément à la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, qui associe l'autodétermination à un gouvernement représentatif, le Maroc a entamé l'application de la gouvernance démocratique dans ses provinces du sud à l'aide de son plan d'autonomie régionale. Le plan accorde aux Sahraouis le pouvoir de diriger leurs affaires de façon autonome dans le cadre d'un État marocain unifié. Des conseils régionaux, dont les trois cinquièmes seront élus directement par suffrage universel, le critère d'égalité des sexes étant respecté, constituent la pierre angulaire de la nouvelle structure démocratique et sont consultés sur toutes les politiques. La plupart des Sahraouis sont marocains; à ce propos, il faudrait effectuer un recensement de la population des camps de Tindouf dont les droits continueront d'être défendus par le Maroc. L'intervenant prie la Commission d'appuyer les initiatives marocaines.

9. **M^me^ Lenz** (Not Forgotten International) dit qu'en octobre 2010, elle s'est rendue dans le camp de Gadaym Izik, où les Sahraouis étaient en train de protester afin d'obtenir une amélioration de leur situation et leur indépendance du Maroc. Peu après son arrivée, les militaires marocains, en se servant de produits chimiques pour disperser les foules et des flammes pour détruire les tentes, ont avancé dans le camp où se trouvaient des réfugiés non armés. Elle prie la Commission de prendre acte des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des Sahraouis et de prendre l'initiative de mettre fin à la tragédie humaine qui frappe depuis longtemps le Sahara occidental.

10. **M. El Joumani** (Association Sahara pour la promotion des droits humains) dit qu'il y a eu beaucoup de désinformations et beaucoup de mensonges au sujet des ressources naturelles de la région saharienne. Au moment de sa réintégration dans la patrie, la région manquait des infrastructures les plus élémentaires. Le Maroc a construit des ports, des aéroports, des routes, des écoles et des hôpitaux. Les ressources de la région sont gérées de façon rationnelle et durable : la pêche, par exemple, fait l'objet de quotas destinés à préserver les stocks. L'élevage a été amélioré grâce à la technologie moderne, à la science vétérinaire et à des crédits bancaires préférentiels. Des milliards de dollars sont investis dans l'énergie renouvelable et le développement des ressources humaines.

11. Le Maroc dans son ensemble ne dépend pas des phosphates de la région, car le nord du pays est doté de ressources minérales considérables. En fait, le Gouvernement marocain a investi dans la région beaucoup plus qu'il n'en a profité.

12. **M. Santosa** (Université islamique d'Indonésie) dit que l'un des signes de démocratie dans le Sahara occidental est l'investissement du Gouvernement marocain dans les infrastructures et l'accroissement des richesses qui en a découlé. L'engagement pour une démocratie renforcée est également évident dans la nouvelle Constitution. Cependant, il n'y a pas de démocratie dans les camps de Tindouf, où la répression est courante, telle qu'illustrée par la disparition de l'ancien chef de sécurité du Front Polisario Mustapha Selma. L'Indonésie a trouvé une solution pour Aceh et la Papouasie occidentale à l'aide d'un modèle de processus démocratique qui pourrait être suivi pour faire sortir le Sahara occidental de l'impasse. L'orateur se félicite de la résolution 1979 (2011) du Conseil de sécurité en tant que premier pas vers une solution.

13. **M^me^ Brems**, parlant à titre personnel en tant que membre du Parlement fédéral belge, dit qu'il est temps d'exercer une pression sur le Maroc, qui cherche à devenir membre du Conseil de sécurité, pour qu'il souscrive à l'avis consultatif rendu en 1975 par la Cour internationale de Justice selon lequel le peuple sahraoui devrait jouir du droit à l'autodétermination. Elle appelle l'Union européenne à insister sur l'organisation d'un référendum dans le Sahara occidental, et la France en particulier à soutenir la quête des Sahraouis à l'autodétermination.

14. **M. Wilson** (International Sahrawi Friendship Association) dit que la situation des réfugiés dans les camps est plus que déplorable. Il prie la Commission d'aider à faire cesser les souffrances des réfugiés sahraouis.

15. **M. Longoria**, parlant à titre personnel en tant que cinéaste, dit que la Commission est l'une des rares tribunes où les Sahraouis se font entendre. Le Conseil

de sécurité devrait garder présent à l'esprit que les citoyens des nations puissantes qui y sont représentées ont lutté et sont morts pour la démocratie et les droits de l'homme. Ces citoyens ont le devoir moral de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le reste du monde, indépendamment de tous intérêts stratégiques ou économiques.

16. Les Sahraouis continuent de subir des violations des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies doit contrôler la situation. C'est dans son intérêt que le Maroc doit respecter les droits des Sahraouis et la France, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique devraient encourager le Maroc, qui n'a aucune autorité légale sur le territoire, à le faire. L'orateur appelle le Maroc, l'Algérie et le Front Polisario à ne penser qu'à l'intérêt du people, car ce n'est qu'en adoptant une nouvelle approche qu'on pourra mettre fin au conflit.

17. *M^me^ Miculescu (Roumanie) assume la présidence*.

18. **M. Dubié** (Comité belge de soutien au peuple Sahraoui) dit qu'en tant qu'ancien correspondent de guerre, il a couvert d'innombrables conflits pour la Télévision belge, y compris la bataille de Zag qui a précédé le premier appel pour un référendum d'autodétermination concernant le Sahara occidental. Cet exercice a toutefois été saboté par le Maroc qui a refusé que l'option de l'indépendance du peuple sahraoui y soit incluse. Devant cette impasse, l'orateur craint que la guerre ne reprenne dans la région.

19. Le peuple sahraoui doit décider souverainement de son sort. Il est paradoxal que le Maroc soutienne le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et refuse ce même droit au Sahara occidental et que la colonisation ne soit pas acceptable en Cisjordanie et qu'elle soit permise dans la Sahara occidental. Si les autorités marocaines sont sûres de l'adhésion des populations sahraouies au maintien dans le giron du Maroc, un referendum ne devrait pas poser de problème.

20. **M. Oliván López** (Foro de Juristas Hispano Marroquí) dit que la structure législative du Maroc a subi une importante réforme, y compris les changements apportés à la Constitution et l'adoption du plan d'autonomie régionale. Ce plan présente deux aspects importants. Premièrement, une nouvelle relation, fondée sur les principes de la démocratie, du développement et de la solidarité, est en train d'être établie entre les citoyens et l'État grâce au médiateur de la région. Le modèle territorial appliqué a un énorme potentiel. Deuxièmement, la nouvelle structure comporte à la fois des micro et des macro-éléments, étant donné que le système d'autonomie régionale aura un impact sur les relations étrangères du fait qu'il rapproche les peuples les uns des autres.

21. Le droit moderne est en train d'évoluer : les concepts de souveraineté, d'autodétermination et d'indépendance sont en train de devenir obsolètes. L'Europe commence à prendre conscience de cette nouvelle réalité. Le système d'autonomie régionale propose un nouveau modèle qui prévoit la prise de décision à des niveaux autres que l'État. Dans le futur, les États devront s'adapter à de tels modèles. De nouvelles réformes sont encore nécessaires, mais le Maroc a lancé le processus.

22. **M^me^ Cervone** (Christian Democratic Women International) dit qu'il faut d'urgence trouver une solution au conflit artificiel qui menace la stabilité de la région et la transforme en terrain fertile pour l'installation de bandes armées. Elle attire l'attention sur la situation lamentable de la population vulnérable des camps de Tindouf.

23. Toutefois, le plan d'autonomie proposé par le Maroc offre une excellente solution: il garantit à la région un vaste pouvoir de gérer ses affaires au sein d'un Maroc unifié, comme le font de nombreux pays démocratiques. L'oratrice espère que les améliorations récentes dans les relations entre le Maroc et l'Algérie se poursuivront, estimant que toute solution doit commencer par un dialogue sincère entre les deux pays. Elle appelle le Maroc et l'Algérie à redoubler d'efforts pour surmonter les barrières politiques et psychologiques qui restent et à commencer par ouvrir leurs frontières. La rupture entre ces deux pays s'oppose au cours de l'histoire; l'espoir d'une réconciliation a été renforcé par le Printemps arabe. L'oratrice appelle la Commission à favoriser ce processus. Pour conclure, elle condamne les évènements qui ont eu lieu récemment à Dakhla, où des groupes séparatistes défavorables à la réconciliation se sont servis d'une manifestation sportive comme prétexte pour attiser les tensions.

24. **M. Eriksson** (sécurité et développement humain) dit que le Maroc a davantage investi dans les infrastructures du Sahara qu'il n'a gagné de l'exploitation des ressources naturelles de la région. La production de phosphate de cette région ne représente que 21 % de la production totale du pays, tandis que

ses réserves de phosphate constituent seulement 1 % des réserves nationales. De plus, d'importants investissements ont été effectués dans l'industrie de la pêche.

25. L'exploitation des ressources naturelles est déterminée par le Parlement et par les responsables locaux élus. Le plan d'autonomie permettra à la région de tirer parti des taxes sur l'exploitation des ressources qui constituent la seule possibilité viable de financer l'investissement dans la région. En fait, ce n'est qu'en augmentant le commerce que le Maghreb pourra prospérer et dans cette perspective, il faudra inclure le Sahara occidental dans les accords de libre échange que le Maroc a signés avec l'Europe et les États-Unis.

26. **M^me^ Essayed**, s'exprimant à titre personnel en tant que membre de la commune rurale de Tichla, dit que les massacres perpétrés par les militants du Front Polisario se poursuivent et que les Sahraouis qui sont sous leur contrôle n'ont toujours pas droit à l'autodétermination alors que leurs droits à la liberté d'expression et de rassemblement continuent d'être violés. Quiconque ose se prononcer contre le Front Polisario risque la prison, ou pire. En revanche, les Sahraouis qui vivent dans le sud du Maroc – pour la plupart – sont capables d'exercer leurs droits. L'oratrice appelle l'opinion publique à se mobiliser au nom des familles vivant dans les camps et prie la Commission d'adopter une position juste et équitable. Les Sahraouis se sont lassés de solliciter les instances internationales; c'est évident qu'il est impossible d'organiser un référendum sur l'autodétermination. La seule solution est que l'Algérie cesse son ingérence.

27. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) dit que l'aide envoyée aux réfugiés dans les camps de Tindouf ne leur est pas parvenue, mais qu'elle a été vendue sur la place du marché. Quelques pétitionnaires ont faussement et malencontreusement essayé de rattacher le règlement de la situation dans le Sahara occidental au conflit du Moyen-Orient. En vérité, le Maroc est un pays digne et fiable. La Constitution amendée, qui a précédé le Printemps arabe, a réalisé d'énormes progrès en matière des droits de l'homme, sur la base de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, que le Maroc espère étendre également aux personnes détenues dans les camps de Tindouf.

28. **M^me^ Bahaijoub** (protection de la famille) dit qu'en dépit des appels lancés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par le Comité international de la Croix-Rouge, aucun recensement des réfugiés dans les camps de Tindouf n'a été effectué pour déterminer à la fois le nombre et l'identité de ceux qui vivent dans ces camps. En fait, l'accès a été interdit. Dans les camps, les violations des droits de l'homme sont courantes et l'aide destinée aux réfugiés est détournée. Alors que ses propres membres circulent librement munis de passeports diplomatiques, pourquoi le Front Polisario n'accorde-t-il pas la liberté de déplacement ?

29. Le Maroc est en train de faire de grands progrès avec sa nouvelle Constitution et les élections envisagées. Les propositions d'autonomie régionale constituent la seule solution pour les réfugiés.

30. **M. Brieger**, parlant à titre personnel en tant que sociologue et journaliste, dit que lorsqu'il s'est rendu à Dakhla, dans les camps de Tindouf et à Tifariti, où le Front Polisario a tenté sans succès de créer la capitale d'une République arabe sahraouie démocratique, il a vu comment des familles tout entières avaient été disloquées et privées de toute possibilité de déterminer leur propre avenir. Il prie l'Organisation d'aider à la réalisation du droit à la liberté d'expression du peuple sahrawi.

31. **M^me^ Basinet**, parlant à titre personnel en tant que candidate au prix Nobel de la Paix, dit que les Sahraouis ont longtemps subi la violence aux mains de l'armée marocaine. Ils ont besoin de la protection de tous.

32. **M^me^ Boussola**, parlant à titre personnel en tant que membre du Parlement marocain, dit que la région de l'Afrique du Nord a été frappée par une anarchie provoquée par des groupes terroristes armés asservis par les intérêts étrangers. Avant la création du Front Polisario dans les années 1970, la région a joui d'un certain degré de stabilité. En participant de plus en plus à des activités criminelles, le Front a compromis cette stabilité.

33. L'Algérie, elle aussi, est en train de prendre conscience des dangers de l'instabilité et a demandé un contrôle plus vigilant de ses frontières avec les États voisins. Compte tenu de la volatilité de la situation et pour éviter de nouveaux conflits, l'Algérie doit retourner à la table des négociations et cesser d'appuyer le Front Polisario.

34. **M. Esparza Machín** (Université de Las Palmas de Gran Canaria) dit qu'une nouvelle perspective de

transformation démocratique et de promotion des droits de l'homme s'est ouverte en Afrique du Nord, de même qu'un espoir de normalisation avec l'entourage méditerranéen. Le Maroc a entamé la réforme de son système législatif en adoptant un nouveau code de la famille et une constitution amendée. Les autres pays du Maghreb ont eux aussi entrepris des réformes institutionnelles.

35. Il est de plus en plus possible d'envisager l'édification d'un Grand Maghreb qui serait un partenaire pour l'Union européenne et un modèle pour les pays subsahariens. Une unité maghrébine ne peut se réaliser que si la question du Sahara occidental est réglée au moyen d'un dialogue constructif entre l'Algérie et le Maroc. La coopération et l'intégration régionales qui en résulteront devront permettre de résoudre certains problèmes humains aux frontières et d'intégrer le peuple sahraoui à un cadre démocratique.

36. **M^me^ Chagaf** (Le Sahara pour la paix) dit que le Maroc a pris un certain nombre de mesures pour intégrer les femmes à la vie économique, politique et sociale du pays; les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes ont été abrogées. Les femmes sahraouies tirent parti de ces faits nouveaux positifs. Elles sont moins pauvres, plus instruites et ont pu acquérir des compétences utiles dans le monde d'aujourd'hui. Elles ont commencé à participer à la politique. Elles ont cinq représentantes au Parlement qui, de plus, constituent 10 % des consultants politiques à l'échelle nationale. Plus de 85 % des femmes dans le Sahara participent aux élections. Les femmes sahraouies ont en outre contribué de manière positive à l'image du Maroc dans le monde et aidé à expliquer la position du Maroc quant à l'intégrité territoriale. Rien de tout cela n'aurait été possible si le Maroc n'avait pas investi dans le développement humain de la région sahraouie. Cependant, toutes ces réalisations ne valent rien tant que les femmes dans les camps de Tindouf ne peuvent pas jouir des mêmes droits.

37. **M. López-Ortiz** (Federación Estatal de Instituciones Solidarias con el Pueblo Saharaui) condamne les mesures prises par les autorités marocaines à l'encontre des Sahraouis et dénonce la répression brutale et la violation systématique des droits de l'homme : les colons marocains ont récemment assassiné un jeune Sahraoui; et la police marocaine a exercé de la violence sur les habitants sahraouis de la ville de Dakhla occupée. Certains des témoignages qui viennent d'être présentés à la Commission sont faux. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) devrait être prolongé pour assurer la défense des droits de l'homme des Sahraouis dans le Sahara occidental. Il est clair que la situation constitue un cas irrésolu de colonialisme, selon les termes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

38. Le Conseil de sécurité a appelé à l'organisation d'un referendum sur l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental, mais le Maroc ne s'est pas montré disposé à respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ou à organiser un référendum équitable avec toutes les garanties démocratiques nécessaires.

39. Le fait que le Maroc n'a pas été obligé à se plier à la légalité internationale est alarmant. La faiblesse du Conseil de sécurité a sans aucun doute été un facteur dans la résignation des deux derniers envoyés personnels du Secrétaire général pour le Sahara occidental. Le nouvel envoyé personnel, M. Christopher Ross, a noté que le Maroc ne faisait aucun effort pour faire avancer les négociations; il aura besoin du soutien de l'Organisation pour réussir. L'Organisation des Nations Unies possède les moyens requis pour faire respecter la résolution, moyens qu'elle a utilisés à d'autres occasions. Elle pourrait soit adopter des mesures pour convaincre le Gouvernement marocain de respecter le plan de paix, soit se retirer et se retrouver face à une perte de crédibilité et à une vraie menace d'un retour du conflit armé. La seule solution viable est d'organiser un référendum avec toutes les garanties démocratiques nécessaires, sous la surveillance d'observateurs; tout autre plan est voué à l'échec. Il est temps d'imposer une solution et, pour le Conseil de sécurité, d'envisager des mesures au titre du chapitre VII de la Charte, dans l'intérêt de l'ensemble de la région.

40. **M. Williams** (Families in Union) dit que le Maroc a lourdement investi dans les infrastructures au Sahara occidental, favorisant la croissance dans un cadre économique libéral – condition préalable à la création d'entreprenariats. En conséquence, le Sahara occidental est classé devant le Maroc dans son ensemble, pour ce qui est de l'indice du développement humain.

41. Si l'investissement a aidé les familles, la persistance du conflit a entravé le progrès pour tous. Les manifestations du Printemps arabe ont réveillé les aspirations pour une démocratie qui pourrait aboutir à un commerce régional susceptible de favoriser la croissance et la prospérité. Le Maroc a proposé des négociations. Il est encourageant que des pourparlers entre le Maroc et l'Algérie aient eu lieu récemment sur un plan ministériel. Rien de moins qu'une participation véritable à leur gouvernement et que la réalisation d'une vie stable ne suffira au peuple sahraoui.

42. **M. Griffin**, s'exprimant à titre personnel en tant que photographe indépendant, dit que par principe, les Sahraouis méritent le droit à l'autodétermination. Le droit international doit être respecté.

43. **M^me^ Warburg** (Freedom for All) dit que les soulèvements qui ont lieu en Afrique témoignent du désir humain universel de liberté et d'un gouvernement démocratique, ce qui est en forte contradiction avec la privation des droits de l'homme qui sévit dans les camps de Tindouf sous le contrôle du Front Polisario. Les conventions relatives à la protection des droits de l'homme sont ignorées dans les camps, comme le sont les demandes d'enregistrement des réfugiés. L'aide humanitaire est détournée vers le marché noir et la violence et la torture sont monnaie courante. Les familles sont séparées de façon régulière.

44. Par contre, le Maroc a lancé une réforme visant à élargir la responsabilité démocratique, à assurer une protection étendue des droits de l'homme et à transférer l'autorité. Le Royaume a en outre proposé un plan d'autonomie jugé par le Conseil de sécurité comme sérieux et crédible. Il est temps que l'Algérie se plie à la demande populaire et ouvre les camps de Tindouf. L'oratrice se félicite de la reprise de l'échange des visites familiales parrainé par l'ONU et espère que la liberté, la dignité et le droit à la vie familiale règneront.

45. **M. Ibarretxe Markuartu** (Coordinadora Estatal de Associaciones Solidarias con el Sahara) dit que les droits individuels ne peuvent pas être séparés des droits collectifs; les droits sont indivisibles. Dans le même esprit, la culture locale et la culture universelle sont indissociables – la culture universelle étant la somme des cultures locales. La défense d'une culture locale et de son droit de décision est importante pour le concept de nation et pour la réalisation d'un développement humain durable.

46. Dans le Sahara occidental, le Maroc a résisté à l'application des résolutions des Nations Unies sur l'autodétermination pendant plus de 20 ans. Alors que le Maroc a proposé un plan d'autonomie, personne n'a demandé au peuple sahraoui s'il souhaitait l'autonomie ou l'indépendance. La question ne semble pas figurer au programme mondial. En fait, les jeunes Sahraouis mettent en question à la fois la souveraineté marocaine et le Front Polisario, car les violations des droits de l'homme se poursuivent. C'est à la Commission de faire en sorte qu'un référendum soit organisé le plus rapidement possible en incluant l'indépendance comme une possibilité. Si elle ne le fait pas, la crédibilité de l'Organisation sera affaiblie.

47. **M. Theodorakidis**, s'exprimant à titre personnel en tant que brigadier retraité de l'Armée héllénique, dit que le Sahel, avec ses faibles gouvernements centraux et ses frontières poreuses, est vulnérable au trafic d'armes par les cellules terroristes et les bandes criminelles organisées qui tirent profit du manque de coopération entre les États sahéliens. Toutefois, la sécurité du Sahel est liée à celle des regions avoisinantes et du monde entier.

48. Les frustrations qu'elles subissent dans les camps de Tindouf rendent les populations vulnérables au recrutement par les organisations extrémistes, y compris Al-Qaïda. Dans ce contexte, le Maroc semble être un pays politiquement stable et modéré dont la coopération a été décisive dans la lutte contre le terrorisme.

49. La persistance du conflit a compromis la coopération antiterroriste. Il est donc essentiel que ce conflit soit réglé et que la communauté internationale agisse en amont pour consolider le rôle stabilisant du Maroc.

50. **M. Rahal**, s'exprimant à titre personnel en tant que journaliste, dit que depuis la guerre froide, le Gouvernement algérien se laisse emporter par le rêve de devenir l'unique puissance dans la région du Maghreb et cherche à affaiblir le Maroc pour atteindre cet objectif. Il a tenté d'exploiter le conflit saharien pour arriver à ses fins. Aussi, l'obsession de domination qui l'emporte sur le désir de coopérer avec les pays voisins a constitué un obstacle au progrès de l'Algérie et de tout le Maghreb. Alors que la crise financière mondiale bat son plein, ignorant la souffrance des réfugiés dans les camps de Tindouf, l'Algérie dépense des montants inouïs sur les armes,

plutôt que sur le développement. Le Sahara dit « occidental » a toujours été une partie intégrante du Maroc et le conflit aurait dû être réglé en 1975, lorsque la Cour internationale de Justice a rendu son avis consultatif.

51. **M. Matsumoto** (Université de Sapporo Gakuin) dit que grâce à sa réforme constitutionnelle, le Maroc est devenu un pionnier dans le mouvement démocratique qui traverse l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Le Printemps arabe a dévoilé l'instabilité de la région qui a été exploitée par les groupes armés. Le Front Polisario a participé à beaucoup d'activités illicites et doit s'abstenir de commettre des actes qui menacent la sécurité régionale, en se comportant plutôt comme une partie négociante.

52. Une des causes du conflit est le fait que le statut du Sahara occidental n'est pas déterminé. Répondant à l'appel lancé par l'Organisation pour une solution juste et durable, le Maroc a proposé un plan visant à rendre le Sahara occidental autonome.

53. **M. Revert Calabuig** (Asociación Internacional de Juristas por el Sahara Occidental) dit que le Royaume du Maroc ne détient pas le droit de souveraineté sur le people sahraoui et que sa présence sur le territoire est illégale. L'Assemblée générale n'a jamais considéré le Maroc comme une Puissance administrante, mais plutôt comme une Puissance occupante et a condamné l'occupation militaire marocaine dans plusieurs résolutions. Les Sahraouis ont subi des violations systématiques des droits fondamentaux que leur octroie le droit international. Les colons ont été introduits sur le territoire pour modifier la composition de la population et les actes d'agression perpétrés par les Marocains à l'encontre des Sahraouis ont augmenté.

54. Le Maroc est par ailleurs en train de piller les ressources naturelles du Sahara occidental, au détriment des Sahraouis. Des Sahraouis sont détenus dans les prisons marocaines et depuis 2010, au moins quatre Sahraouis, dont un adolescent, ont été assassinés par les forces de sécurité ou par des colons. La communauté internationale doit défendre le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

55. **M. Al Jabari** (Moroccan-Palestinian Friendship Association) dit que l'autodétermination pour les Sahraouis est la seule solution susceptible de mettre fin au conflit. Le Printemps arabe a fait tomber des régimes totalitaires dans toute la région et le Front Polisario doit prendre garde. On voit mal pourquoi le Front Polisario restreint la liberté de déplacement des personnes vivant dans les camps.

56. Le Maroc est en train d'agir de bonne foi et les mesures qu'il prend pour promouvoir la primauté du droit et la jouissance des droits de l'homme sont louables. Les initiatives visant à ouvrir la frontière entre le Maroc et l'Algérie sont encourageantes. L'orateur demande que des efforts supplémentaires soient fournis pour instaurer la paix et que l'attention voulue soit accordée à la proposition marocaine – le problème pourrait être résolu sans que le territoire du Sahara occidental ne soit séparé du Maroc.

57. **M. Mazza**, parlant en son nom propre, dit que les Sahraouis font l'objet de persécution de la part de la police marocaine et que les autorités marocaines ne distribuent de cartes de sécurité sociale qu'aux Sahraouis disposés à renoncer à leur origine et à leur avenir. Les Sahraouis vivant dans les camps, pour leur part, demandent qu'il soit mis fin au pillage des ressources naturelles par le Maroc et souhaitent qu'un référendum soit organisé.

58. Des Sahraouis ont été traduits en justice pour avoir exprimé leurs opinions, faisant face, parfois, à la peine de mort. Certains ont été accusés de trahison, ce qui est absurde, étant donné que le territoire n'appartient pas au Maroc. Seul un référendum pourrait permettre de régler la situation future du Sahara occidental. L'orateur dénonce la guerre que font les colons contre les Sahraouis et prie l'Organisation de mettre fin à ces crimes et prie aussi le Maroc de respecter les droits de l'homme et de permettre l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination.

La séance est levée à 17 h 55.